

**UN CRÉDIT ADAPTÉ À L'ÉLEVAGE POUR UNE CONTRIBUTION
DURABLE À LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE****2007 : Création****Zone d'intervention : Tout le territoire national**

Sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng
de Diamniadio, Batiment C 3ème Etage : BP 6887
Dakar - étoile

+221 77 407 45 57**fonstab@fonstab.gouv.sn****fonstab@gmail.com****www.fonstab.sn****ADRESSES DES BUREAUX ZONAUX****Zone Centre**

Régions : Kaolack, Fatick, Kaffrine, Thiès et Diourbel
Quartier Kasnack – au sein du Service de l'Élevage

Tel : +221 77 822 74 99 / +221 33 822 74 99

Mail : fonstabzonesud@gmail.com

Zone Sud

Régions : Tambacounda, Kédougou, Sédhiou, Ziguinchor
et Kolda - Quartier Liberté – à côté du Service de l'Élevage

Tel : +221 77 872 53 64 / +221 33 981 17 38

Mail : fonstabzonesud@gmail.com

Zone Nord

Régions : Saint-Louis, Matam et Louga
Quartier Montagne – derrière le Centre de Santé

Tel : +221 77 872 53 35 / +221 33 968 61 30

Mail : fonstabzonenord@gmail.com

CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT DU FONSTAB

PROFIL DU BÉNÉFICIAIRE

- ✓ Être de nationalité sénégalaise.
- ✓ Mener une activité d'élevage reconnue légalement et implantée au Sénégal.
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents de mauvais payeur.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- ✓ Elaborer un projet conforme aux prescriptions du FONSTAB (canevas, fiche de visite signée, pièces administratives, factures/devis, plan de construction).
- ✓ Accepter de verser un apport personnel d'au moins 10% du coût du projet après approbation

PROCÉDURE DE DÉPÔT

Déposer le dossier de financement auprès de :

- ✓ Du Service départemental de l'élevage et des productions animales.
- ✓ Ou d'un SFD partenaire du FONSTAB (refinancement, après visa du Chef de SDELPA).
- ✓ Ou du Bureau zonal du FONSTAB.

SFD = Service financier décentralisé.
SDELPA = Service départemental de l'élevage et des productions animales.